

N° 5000<sup>11</sup>

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

---

## PROJET DE LOI

concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat  
pour l'exercice 2003

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(20.12.2002)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 18 décembre 2002 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat  
pour l'exercice 2003**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 décembre 2002 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 5 novembre 2002 et 10 décembre 2002;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 20 décembre 2002.

*Le Secrétaire général,*

Marc BESCH

*Le Président,*

Marcel SAUBER

